Université Abderrahmane MIRA de Bejaia Faculté de Médecine *Département des Sciences Médicales* 

COURS
« SYSTÈME DE SANTÉ »

6ème année Médecine (2022-23) M. CHALANE Smail

#### CHAPITRE 5 (PARTIE 1):

La problématique de tarification des services de santé

#### **OBJECTIFS**

- ✓ Présenter les **termes de la problématique** de tarification des services de santé
- ✓ Décrire et analyser les deux (2) principales formules de rémunération des agents du système de soins (paiement rétrospectif et le payement prospectif).

## PLAN/CONTENU

√ Éléments de problématique

✓ Financement rétrospectif *versus*Financement prospectif

#### INTRODUCTION

#### LE CASSE-TÊTE DE LA TARIFICATION DES SOINS!

- •Le mode de tarification des soins a une influence critique sur le **comportement** des prestataires de soins.
- o Tout mécanisme de rémunération contient des incitations financières ayant leurs vertus et leurs effets pervers, et présente donc ses avantages et ses inconvénients.
- Chacun génère des <u>parades</u>, voire des <u>tricheries</u>, qu'il convient de déjouer et de punir. **Aucun n'est neutre!**

## Pourquoi la fixation des procédures de rémunération des professionnels de santé est-elle aussi problématique ?

Efficacité des soins

Mécanismes de rémunération

**Incitations financières** 

**Comportement** des prestataires

Dépense de santé

### 1) ÉLÉMENTS DE PROBLÉMATIQUE

La problématique de base de tout système de tarification est simple : Qui supporte le risque financier lié à la variabilité des coûts?

Le risque financier provient de l'incertitude radicale qui pèse sur la dépense de soins.

- o Variabilité des coûts
  - Spécificités de l'acticité médicale
  - Pratiques de prescription (médicaments, actes diagnostics, chirurgie...)
  - → Coûts hospitaliers (séjours comparables en pathologies et en procédures)
  - Profil personnel du patient
- Variabilité des coûts + Asymétrie
   d'information = OPPORTUNISME

#### L'incertitude sur les dépenses de santé peut provenir de trois facteurs :

- 1) le choix et la qualité des soins du producteur;
- 2) le hasard qui amène au soignant une proportion de patients plus ou moins coûteux;
- 3) l'action volontaire du soignant pour augmenter son revenu, par la demande induite entre autres.

## Par exemple, un hôpital qui présente des coûts moyens élevés.

- o Est-ce parce qu'il est mal géré?
- Est-ce parce que ses chirurgiens sont « incompétents » (ils ont un faible taux de succès lorsqu'ils opèrent)?
- Est-ce à cause des problèmes d'hygiène, parce que l'hôpital présente un fort taux d'infections nosocomiales ?
- Est-ce parce que l'hôpital est construit dans une zone de retraités et reçoit donc des patients âgés ?
- Enfin, est-ce parce qu'il allonge artificiellement les séjours afin d'augmenter son budget ?

- Les conséquences du risque financier peuvent peser soit sur le **producteur de soins**, soit sur le **payeur collectif** (Assurance-Maladie ou État), soit sur le **malade**.
- oldéalement, elles devraient peser sur l'acteur responsable de la dépense injustifiée.

Le <u>premier</u> et le <u>troisième facteur de risque</u> devraient peser sur l'**hôpital/médecin**.

Le <u>second</u> sur la **collectivité** (payeur collectif).

- Sans cette répartition du risque financier, les acteurs sont incités :
  - soit à augmenter la dépense, par négligence ou par intérêt;
  - soit à refuser de traiter certains malades, d'où une injuste sélection des patients.

• En définitive : La répartition du risque entre producteur de soins et payeur dépend de l'adaptation des tarifs à la réalité des coûts.

#### Par exemple:

Si le tarif est unique et fixé a priori selon la moyenne des coûts constatés, le producteur tirera une marge bénéficiaire d'un client peu coûteux par rapport à la moyenne, mais il devra supporter la perte engendrée par la présence d'un client exceptionnellement coûteux.

→ Financement prospectif ou ex ante.

Dans ce cas, le risque financier entourant les dépenses de santé est supporté essentiellement par les producteurs de soins.

A contrario, si le tarif est complexe et bien ajusté aux coûts réels (le tarif sera donc plus élevé pour les malades âgés ou graves), le producteur échappera en partie au risque.

Le financeur supporte donc l'essentiel du risque financier.

→Financement rétrospectif ou ex post

# 2) FINANCEMENT PROSPECTIF versus FINANCEMENT RÉTROSPECTIF

oLe principe des « tarifs rétrospectifs », ou ex post, consiste à fixer le tarif du producteur de soins en fonction des dépenses moyennes ou marginales engagées par lui pour les soins.

Le producteur de soins doit donc <u>faire connaître ses coûts au financeur</u> qui ajuste son tarif en conséquence.

- •Ce principe fait supporter tout le <u>risque</u> <u>financier lié à la variabilité des coûts</u> au financeur.
- ODe fait, le financeur devient un « payeur passif ».
- oIl est difficile ici pour le financeur de contrôler les coûts et les dépenses.
  - → « Désastre financier » pour le payeur collectif!
- oIl était courant jusqu'aux années 1980 tant pour les médecins (paiement à l'acte) que pour les hôpitaux (payement à la journée).

- Le « financement prospectif », ou ex ante, consiste au contraire à fixer à l'avance un tarif pour un service médical défini et à s'y tenir quel que soit le coût réel.
- •Ce principe transfère le risque financier lié à la variabilité des coûts sur le producteur de soins.
- Le tarif peut être **imposé** au producteur de soins par le payeur ou **négocié** avec lui.